

MICHEL FOURNIRET ABONNÉS

# «En France, on ne sait pas travailler sur une série de meurtres : on ne la cherche pas»

Par Julie Brafman, Photo Edouard

Caupeil(<https://www.liberation.fr/auteur/16568-julie-brafman>) — 8

janvier 2021 à 20:06



Corinne Herrmann et Didier Seban dans leur cabinet, jeudi. Photo Edouard Caupeil

Avocats des familles dans des affaires pour lesquelles Michel Fourniret a été mis en examen, Corinne Herrmann et Didier Seban soulignent les faiblesses structurelles de notre système judiciaire dans les cas de «serial killers».

Depuis vingt ans, les avocats Corinne Herrmann et Didier Seban sont devenus les spécialistes des *cold cases*, ces vieux dossiers irrésolus que l'on croirait enterrés et qui émergent soudain de la poussière, charriant leur lot de révélations. Du tueur en série Emile Louis jusqu'à Jacques Rançon, le «tueur de la gare de Perpignan», en passant par les énigmes des disparues de l'Yonne, de l'A6 ou de l'Isère, ils ferrailent contre l'oubli aux côtés des proches de victimes. Représentant aujourd'hui quatre familles - celles de Joanna Parrish, Marie-Angèle Domèce, Estelle Mouzin et Lydie Logé - dans les affaires pour lesquelles Michel Fourniret, déjà condamné pour huit crimes, est mis en examen, ils déplorent les lenteurs et dysfonctionnements de la justice.

Depuis le mois de novembre, Michel Fourniret est hospitalisé après avoir été trouvé inanimé sur le sol de sa cellule. Cela change la donne pour les dossiers en cours...

**D.S. :** Il est effectivement dans un état de santé assez catastrophique, et ça nous met en rage par rapport à cette longue bataille qu'on a menée, toutes ces années, pour ressortir ces dossiers. Des familles comme celle d'Estelle Mouzin, qui espèrent que l'on retrouve le corps de leur proche, n'auront peut-être pas de réponse. L'autre inquiétude, c'est que Fourniret ne réponde jamais de ses actes devant une cour d'assises. Le travail n'a pas été fait à temps et cette inertie judiciaire risque de se traduire en nouvelle injure aux familles.

## Pour vous, l'origine du problème remonte à 2008 ?

**C.H. :** Oui, tout part du procès à Charleville-Mézières : il fallait les «bonnes victimes», ne prendre aucun risque. Alors on a gardé les dossiers dans lesquels Michel Fourniret et Monique Olivier avaient avoué. Par contre, on a écarté les victimes pour lesquelles c'était un peu plus complexe, mais dont le cas pouvait tenir par la comparaison avec les autres dossiers à l'audience, comme les affaires Parrish et Domèce. On a fait le procès qui allait bien...

Dans votre livre, *Nous, avocats des oubliés (1)*, vous dénoncez une inaptitude de la justice à traiter les crimes sériels. En quoi ?

**D.S. :** Souvent, il y a une rotation des magistrats instructeurs tous les deux ans : ils n'ont pas le temps de lire le dossier, les enquêtes sont parcellaires et pas jointes. Pour Fourniret, le dossier Hammiche a été traité à Versailles. Ceux de Parrish et Domèce l'ont été dans l'Yonne, ils sont ensuite partis à Charleville, puis à Paris. Quant à Mouzin, le dossier était à Meaux. Or les juges ne se parlent pas et ont souvent l'impression qu'on est dans le fantasme à vouloir leur imposer un tueur en série.

---

### A LIRE AUSSI

Michel Fourniret : dans l'Orne, l'ombre de l'«Ogre»([https://www.libération.fr/france/2021/01/08/michel-fourniret-dans-l-orne-l-ombre-de-l-ogre\\_1810735](https://www.libération.fr/france/2021/01/08/michel-fourniret-dans-l-orne-l-ombre-de-l-ogre_1810735))

---

**C.H. :** Michel Fourniret a reconnu lui-même qu'il avait tué au minimum deux fois par an. Mais en France, on ne sait pas travailler sur une série, on ne la cherche pas. Parce qu'on a des techniques obsolètes, qu'on ne prend pas de la hauteur, et parce que ce sont des phénomènes qui font un peu peur. Qu'il nous faille dix ans, douze ans, que cela débouche sur des non-lieux alors qu'on sait que ce sont des multirécidivistes et qu'il existe une

«période blanche», ce n'est pas acceptable. Si Fourniret meurt demain, il restera en suspens des dizaines d'ADN inconnus retrouvés sur les scellés, donc peut-être plusieurs affaires. Vraiment, ce n'est pas acceptable.

### Que faudrait-il pour adapter le système français ?

**C.H. :** Il est nécessaire d'avoir un pôle de magistrats spécialisés pour affronter ces dossiers-là. Ils sont lourds à porter, il faut être présent, les travailler au long cours. Il faut aussi des enquêteurs spécialisés qui ne vont pas regarder uniquement dans l'environnement d'une victime et peuvent réfléchir par éléments de la scène de crime.

**D.S. :** Peut-être faut-il aussi définir un nouveau cadre juridique à partir du moment où un suspect est susceptible d'avoir commis plusieurs meurtres. On pourrait alors regrouper les dossiers sans avoir à démontrer que c'est lui (puisque seul un verdict de la cour d'assises peut le faire). Par exemple, avec Pascal Jardin, condamné en 2018 en Saône-et-Loire pour le meurtre de Christelle Blétry, on est dans ce cas : nous sommes convaincus qu'il a commis d'autres crimes, mais aucun cadre juridique ne permet qu'un juge d'instruction se saisisse de son parcours. On se condamne à l'échec.

La juge Sabine Kheris, qui instruit les quatre dossiers dans lesquels Michel Fourniret est soupçonné, est en quelque sorte devenue cette première magistrate spécialisée...

**D.S. :** Oui ! Elle montre le modèle qu'on peut atteindre : mobiliser la science, connaître les nouvelles techniques de recherche, être dans un dialogue avec les experts. Le juge seul dans son bureau, omnipotent, ça ne marche pas dans ces affaires-là. Ce devrait être un chef d'orchestre alors qu'aujourd'hui, c'est un soliste.

## Le mode de conservation des scellés, selon vous, est un autre dysfonctionnement majeur...

**D.S. :** C'est un vrai problème de politique criminelle, parce que ce sont des preuves extrêmement importantes et extrêmement maltraitées. Elles peuvent permettre de trouver des auteurs mais aussi d'innocenter des gens déclarés coupables. Or elles sont mal conservées, dans des capharnaüms. Il y a même un squelette d'enfant à Grenoble qui a été placé parmi les scellés et égaré... alors que normalement, il aurait dû être enterré. Dans l'affaire Estelle Mouzin, on nous a toujours dit que des viennoiseries avaient été saisies, on ne les a jamais retrouvées.

**C.H. :** Affecter les scellés par thème, ce serait déjà une grande avancée : la tondeuse à gazon volée par le voisin ne se mélangerait plus avec les vêtements d'une victime prélevés sur une scène de crime... Quand nous sommes arrivés dans le dossier Emile Louis, la salle des scellés était ouverte à tout vent. Non seulement tout le monde pouvait passer mais chacun allait se servir, prendre un magnétoscope, du vin... C'est quand même totalement contradictoire d'avoir une police scientifique du XXI<sup>e</sup> siècle et d'être au Moyen Age pour ce qui concerne la base. D'autant que ce n'est pas une question de moyens mais d'organisation.

A vous écouter, on se dit que depuis les années 2000, quand vous traquiez le tueur en série Emile Louis, pas grand-chose n'a changé...

**C.H. :** Pour moi, ça a même clairement régressé. A l'époque, il y a eu tous ces tueurs qui ont été arrêtés [*Francis Heaulme, Emile Louis, Guy Georges... ndlr*], je pensais qu'on en avait tiré les enseignements. En fait, cela semble plus difficile de les interpeller aujourd'hui.

**D.S. :** Je pense que cela tient à un affaiblissement de l'enquête criminelle. Il y a moins d'effectifs car ils sont partis sur le terrorisme, sur le maintien de l'ordre. De plus, les rapports se sont encore un peu dégradés entre les

avocats et les magistrats. Enfin, il y a cette conviction, bien ancrée, que seule la science permet de résoudre les affaires. Cent fois, on nous a répondu : il n'y a pas d'ADN, on ne peut rien faire. C'est même ce qui a justifié le non-lieu dans les affaires Parrish et Domèce...

### Qu'attendez-vous désormais dans le dossier Logé ?

**C.H. :** L'ADN a apporté une première réponse. Maintenant, il faut remettre ce dossier dans son contexte : savoir comment Fourniret arrive là, comprendre ce qui s'est passé. Quand on voit que dans d'autres dossiers la juge a déjà obtenu ses aveux, on y croit. Même si ça nous met en colère de penser qu'il ne sera peut-être pas jugé pour un certain nombre de crimes.

**D.S. :** La réponse pénale, du point de vue des victimes, c'est déjà de pouvoir mettre un nom sur le malheur. D'arrêter de penser que c'est le beau-frère, le cousin, le voisin, d'arrêter de vivre avec cette idée insupportable qu'il y a un auteur et qu'il ne rend pas des comptes.

(1) *Nous, avocats des oubliés. Sur la piste des crimes non résolus*, Corinne Herrmann et Didier Seban (avec Elisabeth Fleury), J.C. Lattès, novembre 2020, 19 €.

[Julie Brafman Photo Edouard Caupeil\(https://www.liberation.fr/auteur/16568-julie-brafman\)](https://www.liberation.fr/auteur/16568-julie-brafman)